

**Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon**

Séance publique du mardi 19 mai 2015 à 14 h 30 au Palais Saint-Jean

Compte-rendu de la communication de notre confrère Christian FRACHETTE

***Jeanne d'Arc revisitée par le monde politique français de la III<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République***

En l'absence de notre présidente retenue par les cérémonies qui entourent le cinquantième anniversaire de la mission archéologique de Salamine de Chypre, le vice-président Pierre Crépel ouvre la séance ; il salue au nom de l'Académie la famille de notre confrère Henri Buet et donne la parole à notre confrère Denis Lambert qui prononce l'éloge funèbre de ce dernier.

Ensuite, le vice-président Pierre Crépel présente le conférencier, notre confrère Christian Frachette, médecin et animateur de La Diana et de la Société d'archéologie, d'histoire et de géographie de la Drôme. Il commence par la lecture des premiers vers de *La Pucelle* de Voltaire et donne la parole au conférencier.

***Conférence académique***

Le résumé de la conférence qui se trouve sur le site de l'Académie est assez complet pour ne pas être repris ici. Le conférencier montre comment après un quasi oubli qui se perpétue pendant plusieurs siècles, la mémoire de Jeanne d'Arc réapparaît au début du XIX<sup>e</sup> siècle grâce à des historiens comme Jules Michelet et son disciple Jules Quicherat qui publie en cinq volumes les deux procès de Jeanne d'Arc. Ce n'est qu'au bout d'un très long procès que Jeanne est béatifiée en 1920. Les différents camps politiques se disputent l'honneur de la vénérer et le conférencier montre comment rationalistes, républicains, nationalistes et ultra catholiques ont tendance à essayer de monopoliser son image et son héritage.

***Discussion académique***

Le vice-président Pierre Crépel remercie Christian Frachette de cette conférence qui a captivé l'attention de l'assistance et signale que notre académie a déjà entendu, le 10 Juillet 1860, notre confrère Anthelme Gunet étudiant le récit de la mort de Jeanne d'Arc ainsi qu'en 1903, notre confrère Ulysse Chevalier traitant de son abjuration.

À son tour, notre confrère Paul Malapert rappelle que Édouard Aynard qui a aussi été membre de notre Compagnie s'est retrouvé associé à Jeanne d'Arc en 1912. Alors qu'on envisageait de porter la durée du service militaire de deux à trois ans, la Chambre des députés examina l'opportunité d'instituer une fête légale en l'honneur de Jeanne d'Arc. Édouard Aynard, député républicain progressiste du Rhône, rapporteur de la commission parlementaire chargée d'étudier cette question, prononça un discours, le 1<sup>er</sup> juillet 1912, dans lequel il expliqua que Jeanne d'Arc appartenait à tous les Français et que « le jour de sa

fête [serait] celui d'une trêve des partis unis dans le sentiment de la grandeur et de la perpétuité de la nation ».

Notre confrère, le Père Dominique Bertrand, évoque l'exégèse de Charles Péguy, homme de gauche converti au christianisme, pour qui Jeanne d'Arc est la figure spirituelle et charnelle du patriotisme.

Monsieur Buricand rappelle qu'en 1937 une unité de la Légion étrangère espagnole combattant aux côtés du Général Franco regroupait des volontaires français sous le nom de Phalange Jeanne d'Arc. Il ajoute que pour Robert Brasillach Jeanne d'Arc incarnait le nationalisme par excellence. Il se demande ensuite comment expliquer l'abandon de Jeanne d'Arc par la monarchie française, tant au XV<sup>e</sup> siècle que par la suite.

Le conférencier répond que le roi de France, monarque de droit divin, tient son pouvoir directement de Dieu et estime ne pas avoir besoin d'un intermédiaire entre Dieu et lui.

Après avoir une nouvelle fois remercié notre confrère Christian Frachette, le vice-président Pierre Crépel doit clore la séance à 16 heures 15.

Compte-rendu par Nicole Dockès-Lallement et Jean-Pol Donné.